RCS : CAYENNE
Code greffe : 9731

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CAYENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00492
Numéro SIREN : 537 458 051
Nom ou dénomination : ABIODIS GUYANE

Ce dépôt a été enregistré le 08/09/2020 sous le numéro de dépôt 1915

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2020

Désignation de l'entreprise : **SAS ABIODIS GUYANE** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : **PISTE DU SAUT MARIPA 97313 SAINT GEORGES** — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 5 3 7 4 5 8 0 5 1 0 0 0 2 7 — Néant ☐ *

				Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N. clos le. 31122019 Net 3	N-1 31122018 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement*	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	50 000	AO	50 000	50 000
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
		Immobilisations en cours	AV	21 338 543	AW	21 338 543	10 386 252
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	6 535 100	CV	2 886 238	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH		BI		
		TOTAL (II)	BJ	**27 923 643**	BK **6 535 100**	**21 388 543**	**13 322 490**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		219
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX		BY		
		Autres créances (3)	BZ	5 729 288	CA 2 034 000	3 695 288	1 631 141
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres .....)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	163 675	CG	163 675	687 016
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH	67 005	CI	67 005	118 833
		TOTAL (III)	CJ	**5 959 967**	CK **2 034 000**	**3 925 967**	**2 437 209**
		Frais d'émission d'emprunt à étaler **(IV)**	CW				
		Primes de remboursement des obligations **(V)**	CM				
		Ecarts de conversion actif * **(VI)**	CN				
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**33 883 610**	1A **8 569 100**	**25 314 510**	**15 759 699**

Renvois (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété * — Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2020

Désignation de l'entreprise **SAS ABIODIS GUYANE** — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 6 491 100)	DA	6 491 100	6 491 100
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	480	480
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(4 099 642)	(3 421 091)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**(5 166 009)**	**(678 551)**
	Subventions d'investissement	DJ	3 226 485	1 854 052
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**452 414**	**4 245 991**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	12 120 000	5 850 000
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	10 386 385	5 257 588
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 343 904	405 790
	Dettes fiscales et sociales	DY		35
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	11 807	296
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**24 862 096**	**11 513 709**
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**25 314 510**	**15 759 699**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	24 862 096	11 513 709
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2020

Désignation de l'entreprise : **SAS ABIODIS GUYANE** — Néant ☐ *

			Exercice N						Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue biens*	FD		FE		FF			
	Production vendue services *	FG		FH		FI			
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		FK		FL			
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ	38		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**38**		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	180 768		152 206
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	16 717		24 802
	Salaires et traitements *					FY			
	Charges sociales (10)					FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	(81)		9
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**197 404**		**177 017**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**(197 366)**		**(177 017)**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	40 292		67 659
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			2 857 891
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	**40 292**		**2 925 550**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	4 920 238		3 371 262
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	88 697		51 261
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	**5 008 935**		**3 422 523**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**(4 968 644)**		**(496 974)**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**(5 166 009)**		**(673 990)**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2020

Désignation de l'entreprise **SAS ABIODIS GUYANE** — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		195
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		**195**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		4 756
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		**4 756**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		**(4 561)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ		
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	**40 330**	**2 925 745**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	**5 206 339**	**3 604 296**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	**(5 166 009)**	**(678 551)**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY		
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *	HP		
	Dont - Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 ; obligatoires A9 ; dont cotisations facultatives Madelin A7 ; dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels		

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2020

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise **SAS ABIODIS GUYANE** — Néant ☐*

CADRE A — IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	**TOTAL I**	CZ		D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	**TOTAL II**	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG	50 000	KH		KI	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants	L9	KJ		KK		KL	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants	M1	KM		KN		KO	
CORPORELLES	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions — Dont Composants	M2	KP		KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels — Dont Composants	M3	KS		KT		KU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW		KX	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY		KZ		LA	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC		LD	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH	10 386 252	LI		LJ	11 049 447
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
CORPORELLES		**TOTAL III**	LN	**10 436 252**	LO		LP	**11 049 447**
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
FINANCIERES	Autres participations		8U	6 535 100	8V		8W	832 800
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U		1V	
FINANCIERES		**TOTAL IV**	LQ	**6 535 100**	LR		LS	**832 800**
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		ØG	**16 971 352**	OH		OJ	**11 882 247**

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	**TOTAL I**	IN		CO		DO		D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	**TOTAL II**	IO		LV		LW		IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	50 000	LZ	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT		MU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	97 156	NA	21 338 543	NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES		**TOTAL III**	IY		NG	**97 156**	NH	**21 388 543**	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7		OW	
FINANCIERES	Autres participations		IØ		OX	832 800	OY	6 535 100	OZ	
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G	
FINANCIERES		**TOTAL IV**	I3		NJ	**832 800**	NK	**6 535 100**	2H	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		OK	**929 956**	OL	**27 923 643**	OM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DGFiP N° 2055 2020

(6)

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS ABIODIS GUYANE** — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	**TOTAL I**	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	**TOTAL II**	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ON		OP		OQ		OR	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements **TOTAL I**		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles **TOTAL II**		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY				Total général non ventilé (NW + NY)	NZ						

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2056 2020

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : **SAS ABIODIS GUYANE** — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		O3		O4		O5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U	3 648 862	9V	3 026 838	9W	140 600	9X	6 535 100
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	O6		O7		O8		O9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y	7 749 782	6Z	5 715 782	7A	2 034 000
	TOTAL III	7B	**3 648 862**	TY	**10 776 620**	TZ	**5 856 382**	UA	**8 569 100**
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	**3 648 862**	UB	**10 776 620**	UC	**5 856 382**	UD	**8 569 100**
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF			
	Dont dotations et reprises - financières			UG	4 920 238	UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

8 **ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

DGFiP N° 2057 2020

Désignation de l'entreprise : **SAS ABIODIS GUYANE** — Néant ☐ *

CADRE A — ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	UX						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM						
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 240 455		1 240 455			
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP						
	Groupe et associés (2)	VC	4 488 833		4 488 833			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR						
Charges constatées d'avance		VS	67 005		67 005			
TOTAUX		VT	**5 796 292**	VU	**5 796 292**	VV		
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						

CADRE B — ETAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	12 120 000	12 120 000		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 343 904	2 343 904		
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW				
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	10 386 385	10 386 385		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	11 807	11 807		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	**24 862 096**	VZ **24 862 096**		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	6 270 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9 DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2020

Désignation de l'entreprise : **SAS ABIODIS GUYANE** — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : **31122019**

I. REINTEGRATIONS

	BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE			XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG				
	Fraction des loyers à reintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de reintégration (art. 239 sexies D)	RB		)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)	WI	2 886 238	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX			XW	2 886 238
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7	
	Quote-part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)							I8	
	Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %							ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values nettes à court terme							WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values soumises au régime des fusions							WO	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT* — Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW			WQ	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
							TOTAL I	WR	**2 886 238**

II. DEDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WS	**5 166 009**
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)							WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %							WH	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 19 %							WP	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les déficits antérieurs							XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A					)	XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .							ZY	
	Majoration d'amortissement *							XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies et octies A)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé — Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	XG 460 299
	Dt déd. exc (art 39 decies A)	YA		Dt déd. exc (art 39 decies B)	YB		Dt déd. exc (art 39 decies C)	YC	Dt déd. exc (art 39 decies D) YD
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2	
							TOTAL II	XH	**5 626 308**

III. RESULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice (I moins II)	XI		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : déficit (II moins I)			XJ **2 740 070**
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL
RESULTAT FISCAL **BENEFICE** (ligne XN) ou **DEFICIT** reportable en avant (ligne XO)	XN	**0**	XO **2 740 070**

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(10) **DEFICITS, INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

DGFiP N° 2058-B 2020

Désignation de l'entreprise **SAS ABIODIS GUYANE** — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DEFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	3 517 641
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	3 517 641
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	2 740 070
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	6 257 711

II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
Cf. état 2058B-Détail des provisions pour risques et charges	8Z	2 886 238	9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
Cf. état 2058B-Détail des provisions pour dépréciation	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	**2 886 238** (ligne WI)	YO	(ligne WU)

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	I.1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11) TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2020

Désignation de l'entreprise : **SAS ABIODIS GUYANE** — Néant ☐ *

ORIGINES (1)				AFFECTATIONS (1)			
	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(3 421 091)		Affectations aux réserves - Réserve légale	ZB	
					- Autres réserves	ZD	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(678 551)		Dividendes	ZE	
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF	
					Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	(4 099 642)
	TOTAL I	ØF	**(4 099 642)**		**TOTAL II**	ZH	**(4 099 642)**

RENSEIGNEMENTS DIVERS

			Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
DETAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance	YT	1 350	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 420)	XQ	420	
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	25 195	27 666
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST	153 803	124 540
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	**180 768**	**152 206**
DETAILS DES POSTES — IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	YW		35
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)	9Z	16 717	24 767
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	**16 717**	**24 802**
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée	YY		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2019) *	ØB		
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	1,34 %	%
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP		- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RH		

RÉGIME DE GROUPE *							
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15%	JK	Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM	Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15%	JN	Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP	Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ				

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(12) **DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES**

DGFiP N° 2059-A 2020

Désignation de l'entreprise : **SAS ABIODIS GUYANE** — Néant ☐ *

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés * ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * — Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19%	Long terme ⑩ 15% ou 12,80%	Long terme ⑩ 0%	Plus-value taxables à 19% (1) ⑪
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))						
		CADRE B plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))		(A)		(B) (Ventilation par taux)		(C)
		CADRE C autres plus-values taxables à 19% (11)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B 2020

Désignation de l'entreprise : **SAS ABIODIS GUYANE** — Néant ☐ *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport

☐ Plus-values de fusion,d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME**

DGFiP N°2059-C 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS ABIODIS GUYANE** Néant ☐ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % (1) ou 12,80 % (2)	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1) *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est suprérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) (1) *	

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
		A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	A 15 % Ou A 16,5 %(1) ⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1						
	N - 2						
	N - 3						
	N - 4						
	N - 5						
	N - 6						
	N - 7						
	N - 8						
	N - 9						
	N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 decembre 2007

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des Impôts)

(15) **RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME**
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2020

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : **SAS ABIODIS GUYANE** — Néant ☐ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

16

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N°.2059-E 2020

Désignation de l'entreprise : **SAS ABIODIS GUYANE** — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : **01012019** et clos le : **31122019** — Durée en nombre de mois : **12**

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	38
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	**38**

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	3 107
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	177 241
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	(81)
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	**180 267**

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3**	OG	**(180 229)**

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE			GX	
Effectifs au sens de la CVAE			EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			HX	
Période de référence	GY		GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			HR	

DGFiP N° 2059-F 2020

(17) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/2 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019 N° SIRET 53745805100027

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE : SAS ABIODIS GUYANE

ADRESSE (voie) : PISTE DU SAUT MARIPA FORET EST PISTE MARIPA

CODE POSTAL : 97313 VILLE : SAINT GEORGES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	232 950
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	91 605

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique : SAS Dénomination : SOCIETE FINANCIER STEIR
N° SIREN (si société établie en France) : 390742765 % de détention : 71,78 Nb de parts ou actions : 232 950
Adresse : N° 87 Voie : AVENUE DES AYGALADES
Code postal : 13015 Commune : MARSEILLE Pays : FRANCE

Forme juridique : Dénomination :
N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :
Adresse : N° Voie :
Code postal : Commune : Pays :

Forme juridique : Dénomination :
N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :
Adresse : N° Voie :
Code postal : Commune : Pays :

Forme juridique : Dénomination :
N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :
Adresse : N° Voie :
Code postal : Commune : Pays :

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) : M Nom patronymique : RASTIT Prénom(s) : OLIVIER
Nom marital : % de détention : 23,04 Nb de parts ou actions : 74 785
Naissance : Date : 09081948 N° département : 13 Commune : MARSEILLE Pays : FRANCE
Adresse : N° Voie : 14A CHEMIN SAINT JOSEPH
Code postal : 13260 Commune : CASSIS Pays : FRANCE

Titre (2) : M Nom patronymique : RASTIT Prénom(s) : JAMES
Nom marital : % de détention : 2,59 Nb de parts ou actions : 8 410
Naissance : Date : 03081985 N° département : 13 Commune : AIX EN PROVENCE Pays : FRANCE
Adresse : N° 391 Voie : MONTEE DE BELIGNEUX
Code postal : 01360 Commune : BELIGNEUX Pays : FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DGFiP N° 2059-F 2020

(17) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

2/2 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 53745805100027

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE : SAS ABIODIS GUYANE

ADRESSE (voie) : PISTE DU SAUT MARIPA — FORET EST PISTE MARIPA

CODE POSTAL : 97313 VILLE : SAINT GEORGES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	232 950
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	91 605

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique : Dénomination : N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :
Adresse : N° : Voie : Code postal : Commune : Pays :

Forme juridique : Dénomination : N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :
Adresse : N° : Voie : Code postal : Commune : Pays :

Forme juridique : Dénomination : N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :
Adresse : N° : Voie : Code postal : Commune : Pays :

Forme juridique : Dénomination : N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :
Adresse : N° : Voie : Code postal : Commune : Pays :

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) : M — Nom patronymique : RASTIT — Prénom(s) : JEROMES
Nom marital : — % de détention : 2,59 — Nb de parts ou actions : 8 410
Naissance : Date : 01051983 — N° département : 13 — Commune : MARSEILLE — Pays : FRANCE
Adresse : N° : 35 — Voie : BOULEVARD AIME BOISSY
Code postal : 13004 — Commune : MARSEILLE — Pays : FRANCE

Titre (2) : M — Nom patronymique : — Prénom(s) :
Nom marital : — % de détention : — Nb de parts ou actions :
Naissance : Date : — N° département : — Commune : — Pays :
Adresse : N° : — Voie :
Code postal : — Commune : — Pays :

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(18) FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N° 2059-G 2020

1/1 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019 N° SIRET 53745805100027

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SAS ABIODIS GUYANE**

ADRESSE (voie) **PISTE DU SAUT MARIPA** **FORET EST PISTE MARIPA**

CODE POSTAL **97313** VILLE **SAINT GEORGES**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE **P5**

Forme juridique **SAS** Dénomination **SCIERIE OYAPOCK**

N° SIREN (si société établie en France) **531643831** % de détention **100,00**

Adresse : N° Voie **FORET EST PISTE MARIPA**

Code postal **97313** Commune **SAINT GEORGES** Pays **GUYANE FRANCAISE**

Forme juridique **SAS** Dénomination **SEFEG**

N° SIREN (si société établie en France) **752378513** % de détention **100,00**

Adresse : N° Voie **FORET EST PISTE MARIPA**

Code postal **97313** Commune **SAINT GEORGES** Pays **GUYANE FRANCAISE**

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 1330-CVAE
(2020)

Articles 1586 ter à 1586 nonies du CGI

Liberté·Egalité·Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES

DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES

Au titre de 2019

Dénomination de l'entreprise : **SAS ABIODIS GUYANE**
Adresse : **PISTE DU SAUT MARIPA**
FORET EST PISTE MARIPA

97313 SAINT GEORGES

N° Siret de l'établissement principal : **53745805100027**

Activité : **Production d'électricité** Code activité : **3511Z**

Déclarant Nom du signataire **MARIANI CATHERINE** Qualité du signataire **PRESIDENTE**

A **Cayenne** Le **28052020**

I - GENERALITES

Période de référence Exercice du **01012019** au **31122019**

Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	

II - MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur Ajoutée	A2	
Chiffre d'affaires de référence	A3	
Chiffre d'affaires de référence du groupe*	B6	

* CA de référence du groupe : uniquement pour les exercices clos à compter du 1er janvier 2011

III - REPARTITIONS DES SALARIES

A - LISTE DES ETABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE

Code NIC A4	Numéro du département A5	Commune de localisation *(En toutes lettres)* A6	Code INSEE commune A7	Nombre de salariés A8

B - LISTE DES LIEUX D'EXERCICE DES SALARIES EMPLOYES PLUS DE TROIS MOIS HORS DE L'ENTREPRISE[1]

Numéro du département B1	Commune de localisation *(En toutes lettres)* B2	Code INSEE commune B3	Nombre de salariés B4

1 (Salariés sur chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise.etc.)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
(2020)

Direction Générale des Finances Publiques

IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012019 et clos le 31122019 — Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : S.I.E. DE CAYENNE, 1555 ROUTE DE BADUEL, 97306 CAYENNE CEDEX

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

Identification du destinataire :
SAS ABIODIS GUYANE
PISTE DU SAUT MARIPA
FORET EST PISTE MARIPA
97313 SAINT GEORGES

651	300757	53745805100027
Insp. IFU	N° dossier	N° Siret

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Production d'électricité
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d' identification de la société mère.

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 % ou au taux de 31 %	Bénéfice imposable au taux de 28%	Bénéfice imposable au taux de 15%	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)
			2 740 070

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2 Plus-values

Plus-values à long terme imposables au taux de 15%

Plus-values à long terme imposables au taux de 19%	Autres plus-values imposables au taux de 19%	Plus-values à long terme imposables au taux de 0%	Plus-values exonérées art.238 quindecies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches
(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

- Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐
- Entreprises nouvelles art.44 septies ☐
- Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐
- Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐
- Jeunes entreprises innovantes ☐
- Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐
- Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐
- Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐
- Pôle de compétitivité ☐
- Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐
- Autres dispositifs ☐

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) :
Plus-values exonérées relevant du taux à 15% :

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 **Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt**
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2 **Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.** Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé : CADOR DORAC

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone :

- **Professionnel de l'expertise comptable :** BDC — 58 BIS AVENUE VOLTAIRE 97300 CAYENNE — 05 94 31 29 59
- **Conseil :**
- **CGA/OMGA ou viseur conventionné :**
  N° d'agrément

A Cayenne le 28052020

Signature et qualité du déclarant
MARIANI CATHERINE PRESIDENTE

Les dispositions des articles 34,35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant un droit d'accès et de rectification auprès de votre service des impôts.

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD
(2020)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et date de clôture de l'exercice : **SAS ABIODIS GUYANE** **31122019**

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus **(A préciser par nature sur les lignes e à h)**		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis		total (a à h)	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
SOCIETE FINANCIER STEIR 87 AVENUE DES AYGALADES 13015 MARSEILLE	232 950	2019					
RASTIT OLIVIER 14A CHEMIN SAINT JOSEPH 13260 CASSIS	74 785	2019					
RASTIT JEROME 35 BOULEVARD AIME BOISSY 13004 MARSEILLE	8 410	2019					
RASTIT JAMES 391 MONTEE DE BELIGNEUX 01360 BELIGNEUX	8 410	2019					

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2020)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice

SAS ABIODIS GUYANE

31122019

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires,**abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2019,** montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 15 % (art. 219 I a *ter* et a *quater* du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit

(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SAS ABIODIS GUYANE	**53745805100027**	**3511Z**
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
PISTE DU SAUT MARIPA **FORET EST PISTE MARIPA** **97313 SAINT GEORGES**		

	I. Résultats de l'exercice	
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs *(tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)*	
b	Dont plus-value nette à court terme *(tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)*	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice *(tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)*	
B. Résultats relevants du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice *(pour les entreprises sousmises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)*	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI *(tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)*	
f	Dont moins-values à long terme ou deficits imputés au titre de l'exercice *(pour les entreprises sousmises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)*	

	II. Bénéfices soumis au taux réduit	
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	

III. Bénéfices soumis au taux normal	
l Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%	
m Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065	

Etats financiers au 31/12/2019

Bilan

Bilan Actif

	Etat exprimé en euros	31/12/2019 Brut	31/12/2019 Amort. et Dépréc.	31/12/2019 Net	31/12/2018 Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	50 000		50 000	50 000
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours	21 338 543		21 338 543	10 386 252
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	6 535 100	6 535 100		2 886 238
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	**27 923 643**	**6 535 100**	**21 388 543**	**13 322 490**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				219
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	5 729 288	2 034 000	3 695 288	1 631 141
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	163 675		163 675	687 016
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	67 005		67 005	118 833
	TOTAL (III)	**5 959 967**	**2 034 000**	**3 925 967**	**2 437 209**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**33 883 610**	**8 569 100**	**25 314 510**	**15 759 699**

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Détail de l'Actif

Etat exprimé en **euros**	01/01/2019 31/12/2019 12 mois		01/01/2018 31/12/2018 12 mois		Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	**21 388 543**	*84,49*	**13 322 490**	*84,54*	**8 066 053**	*60,54*
Terrains	**50 000**	*0,20*	**50 000**	*0,32*		
TERRAINS	50 000	*0,20*	50 000	*0,32*		
Immobilisations corporelles en cours	**21 338 543**	*84,29*	**10 386 252**	*65,90*	**10 952 291**	*105,45*
IMMOBILISATIONS EN COURS	20 714 039	*81,83*	9 761 748	*61,94*	10 952 291	*112,20*
ETUDE DE FAISABILITE	624 504	*2,47*	624 504	*3,96*		
Autres participations			**2 886 238**	*18,31*	**(2 886 238)**	*-100,00*
TITRES DE PARTICIPATION SO	4 385 100	*17,32*	4 385 100	*27,82*		
TITRES DE PARTICIPATION SEFEG	2 150 000	*8,49*	2 150 000	*13,64*		
PROVISIONS SUR TITRES SEFEG	(2 150 000)	*-8,49*	(1 372 481)	*-8,71*	(777 519)	*-56,65*
PROV. DEPREC TITRES OYAPOCK	(4 385 100)	*-17,32*	(2 276 381)	*-14,44*	(2 108 719)	*-92,63*
TOTAL III - Actif Circulant NET	**3 925 967**	*15,51*	**2 437 209**	*15,46*	**1 488 758**	*61,08*
Avances & acomptes versés sur commandes			**219**		**(219)**	*-100,00*
FOURNISSEURS ACOMPTES			219		(219)	*-100,00*
Autres créances	**3 695 288**	*14,60*	**1 631 141**	*10,35*	**2 064 147**	*126,55*
DEDUCTIONS OCTROI DE MER	1 240 455	*4,90*			1 240 455	
COMPTE COURANT SEFEG	2 263 602	*8,94*	1 043 613	*6,62*	1 219 989	*116,90*
COMPTE COURANT OYAPOCK	2 225 231	*8,79*	587 528	*3,73*	1 637 703	*278,74*
PROVISION COMPTE COURANTS	(2 034 000)	*-8,03*			(2 034 000)	
Disponibilités	**163 675**	*0,65*	**687 016**	*4,36*	**(523 342)**	*-76,18*
CEPAC 0801 283 6964	163 675	*0,65*	683 479	*4,34*	(519 804)	*-76,05*
B P L			3 537	*0,02*	(3 537)	*-100,00*
Charges constatées d'avance	**67 005**	*0,26*	**118 833**	*0,75*	**(51 828)**	*-43,61*
CHARGES COMPTABILISEES D AVANC	67 005	*0,26*	118 833	*0,75*	(51 828)	*-43,61*
TOTAL DU BILAN ACTIF	**25 314 510**	*100,00*	**15 759 699**	*100,00*	**9 554 811**	*60,63*

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2019	31/12/2018
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	6 491 100	6 491 100
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...	480	480
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(4 099 642)	(3 421 091)
	Résultat de l'exercice	**(5 166 009)**	**(678 551)**
	Subventions d'investissement	3 226 485	1 854 052
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**452 414**	**4 245 991**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	12 120 000	5 850 000
	Emprunts et dettes financières divers	10 386 385	5 257 588
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 343 904	405 790
	Dettes fiscales et sociales		35
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	11 807	296
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**24 862 096**	**11 513 709**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**25 314 510**	**15 759 699**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(5 166 009,11)	(678 550,90)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	24 862 096	11 513 709
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Détail du Passif

Etat exprimé en **euros**	01/01/2019 31/12/2019	12 mois	01/01/2018 31/12/2018	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	**452 414**	*1,79*	**4 245 991**	*26,94*	**(3 793 576)**	*-89,34*
Capital Social ou individuel	**6 491 100**	*25,64*	**6 491 100**	*41,19*		
CAPITAL	6 491 100	*25,64*	6 491 100	*41,19*		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	**480**		**480**			
PRIME D EMISSION	480		480			
Report à nouveau	**(4 099 642)**	*-16,19*	**(3 421 091)**	*-21,71*	**(678 551)**	*-19,83*
REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	(4 099 642)	*-16,19*	(3 421 091)	*-21,71*	(678 551)	*-19,83*
Résultat de l'exercice	**(5 166 009)**	*-20,41*	**(678 551)**	*-4,31*	**(4 487 458)**	*-661,33*
Subventions d'investissement	**3 226 485**	*12,75*	**1 854 052**	*11,76*	**1 372 433**	*74,02*
SUV REGION GUYANE FEDER CONCEP	3 226 485	*12,75*	1 854 052	*11,76*	1 372 433	*74,02*
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	**24 862 096**	*98,21*	**11 513 709**	*73,06*	**13 348 387**	*115,93*
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	**12 120 000**	*47,88*	**5 850 000**	*37,12*	**6 270 000**	*107,18*
EMPRUNT LT AFD/CEPAC/BNPP	12 120 000	*47,88*	5 850 000	*37,12*	6 270 000	*107,18*
Emprunts et dettes financières divers	**10 386 385**	*41,03*	**5 257 588**	*33,36*	**5 128 797**	*97,55*
FABBRI JACQUES			3 853	*0,02*	(3 853)	*-100,00*
FABBRI MATHIEU			332		(332)	*-100,00*
FABBRI GERALDINE			349		(349)	*-100,00*
FABBRI BENJAMIN			332		(332)	*-100,00*
COMPTE COURANT RASTIT OLIVIER	20 850	*0,08*	20 850	*0,13*		
COMPTE COURANT RASTIT JEROME	1 572	*0,01*	1 572	*0,01*		
COMPTE COURANT RASTIT JAMES	1 572	*0,01*	1 572	*0,01*		
COMPTE COURANT STEIR	10 360 905	*40,93*	5 227 242	*33,17*	5 133 663	*98,21*
COMPTE COURANT DREAU ISABELLE	743		743			
COMPTE COURANT DREAU BEATRICE	743		743			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**2 343 904**	*9,26*	**405 790**	*2,57*	**1 938 114**	*477,62*
Collectif fournisseurs créditeurs	2 343 904	*9,26*	405 790	*2,57*	1 938 114	*477,62*
Dettes fiscales et sociales			**35**		**(35)**	*-100,00*
CET ET CVAE			35		(35)	*-100,00*
Autres dettes	**11 807**	*0,05*	**296**		**11 511**	*N/S*
DEBITEURS CREDITEURS	1 227		296		931	*314,73*
CHARGES A PAYER	10 580	*0,04*			10 580	
TOTAL DU BILAN PASSIF	**25 314 510**	*100,00*	**15 759 699**	*100,00*	**9 554 811**	*60,63*

Etats financiers au 31/12/2019

Compte de résultat

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**

		France	Exportation	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits			38	
	Total des produits d'exploitation (1)			**38**	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			180 768	152 206
	Impôts, taxes et versements assimilés			16 717	24 802
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations				
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			(81)	9
	Total des charges d'exploitation (2)			**197 404**	**177 017**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**(197 366)**	**(177 017)**

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2019	31/12/2018
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(197 366)**	**(177 017)**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	40 292	67 659
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		2 857 891
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	**40 292**	**2 925 550**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 920 238	3 371 262
	Intérêts et charges assimilées (4)	88 697	51 261
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	**5 008 935**	**3 422 523**
	RESULTAT FINANCIER	**(4 968 644)**	**(496 974)**
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(5 166 009)**	**(673 990)**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		195
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		**195**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		4 756
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		**4 756**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		**(4 561)**
	PARTICIPATION DES SALARIES		
	IMPOTS SUR LES BENEFICES		
	TOTAL DES PRODUITS	**40 330**	**2 925 745**
	TOTAL DES CHARGES	**5 206 339**	**3 604 296**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**(5 166 009)**	**(678 551)**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en **euros**	01/01/2019 31/12/2019 12 mois	01/01/2018 31/12/2018 12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	**38**		**38**	
Ventes de marchandises				
Production vendue Biens				
Production vendue Services + Travaux				
Montant net du chiffre d'affaires				
Autres produits d'exploitation	**38**		**38**	
PRODUITS DE GESTIONS	38		38	
Total des charges d'exploitation	**197 404**	**177 017**	**20 387**	*11,52*
Autres achats et charges externes	**180 768**	**152 206**	**28 562**	*18,77*
FOURNITURE DE PETITS EQUIPEMEN	2 358	129	2 229	*N.S*
FOURNISTURES ADMINISTRATIVES	749		749	
SOUS TRAITANCE GENERALE	1 350		1 350	
LOCATIONS MOBILIERES	420		420	
MAINTENANCE LOGICIELS	263	117	146	*124,36*
ASSURANCES GENERALES-VOL	13 515	29 703	(16 188)	*-54,50*
ASSURANCES	69 986	14 809	55 177	*372,58*
FRAIS COLLOQUES,SEMINAIRES,CONFERENCES	1 141		1 141	
CONSEIL ASSISTANCE	4 000		4 000	
HONORAIRES	16 853	25 385	(8 532)	*-33,61*
FRAIS D ACTES ET DE CONTENTIEU	4 342	2 281	2 061	*90,35*
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	47 402	57 884	(10 483)	*-18,11*
FRAIS D ENVOI		122	(122)	*-100,00*
FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	9 322		9 322	
FRAIS DE BANQUE ET AGIOS	8 969	20 676	(11 707)	*-56,62*
COTISATIONS PROFESSIONNELLES	100	1 100	(1 000)	*-90,91*
Impôts, taxes et versements assimilés	**16 717**	**24 802**	**(8 085)**	*-32,60*
TAXE PROFESSIONNELLE		35	(35)	*-100,00*
TAXES FONCIERES	16 717	13	16 704	*N.S*
DROITS D ENREGISTREMENTS		24 754	(24 754)	*-100,00*
Autres charges de gestion courante	**(81)**	**9**	**(90)**	*N/S*
CHARGES GESTION COURANTE	(81)	9	(90)	*N.S*
Résultat d'exploitation	**(197 366)**	**(177 017)**	**(20 349)**	*-11,50*
Total des produits financiers	**40 292**	**2 925 550**	**(2 885 258)**	*-98,62*
Autres intérêts et produits assimilés	**40 292**	**67 659**	**(27 367)**	*-40,45*
INTERETS DES COMPTES COURANTS	40 292	67 659	(27 367)	*-40,45*
Reprises sur provisions & transferts de charges		**2 857 891**	**(2 857 891)**	*-100,00*
REPR.PROV. / FINANCIER		2 857 891	(2 857 891)	*-100,00*
Total des charges financières	**5 008 935**	**3 422 523**	**1 586 412**	*46,35*
Dotations financières aux amort. et provisions	**4 920 238**	**3 371 262**	**1 548 976**	*45,95*
PROVISIONS COMPTES COURANTS	2 034 000		2 034 000	
DOT.AMTS.PROV/CHARGES FINANC.	2 886 238	3 371 262	(485 024)	*-14,39*

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en **euros**	01/01/2019 31/12/2019 (12 mois)	01/01/2018 31/12/2018 (12 mois)	Variations	%
Intérêts et charges assimilées	**88 697**	**51 261**	**37 436**	*73,03*
INTERETS DES COMPTES COURANTS	88 663	50 266	38 397	*76,39*
INTERETS ET COMMISSIONS BANCAI	34	996	(961)	*-96,54*
Résultat financier	**(4 968 644)**	**(496 974)**	**(4 471 670)**	*-899,78*
Résultat courant avant impôts	**(5 166 009)**	**(673 990)**	**(4 492 019)**	*-666,48*
Total des produits exceptionnels		**195**	**(195)**	*-100,00*
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		**195**	**(195)**	*-100,00*
PRODUITS DE GESTION		195	(195)	*-100,00*
Total des charges exceptionnelles		**4 756**	**(4 756)**	*-100,00*
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		**4 756**	**(4 756)**	*-100,00*
CHARGES EXCEPT DE GESTION		4 756	(4 756)	*-100,00*
Résultat exceptionnel		**(4 561)**	**4 561**	*100,00*
Résultat de l'exercice	**(5 166 009)**	**(678 551)**	**(4 487 458)**	*-661,33*

Etats financiers au 31/12/2019

ANNEXE

Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en **euros**	01/01/2019 31/12/2019 12 mois	01/01/2018 31/12/2018 12 mois	Ecarts	%
CHIFFRE D'AFFAIRES				
Ventes de marchandises				
- Achats de marchandises				
- Variation stocks de marchandises				
MARGE COMMERCIALE (a)				
Production vendue				
+ Variation production stockée				
+ Production immobilisée				
PRODUCTION DE L'EXERCICE				
- Achats stockés approvisionnement				
- Variation des stocks et approvisionnement				
- Achats de sous-traitance directe				
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)				
MARGES (Commerciale + Production)				
- Achats non stockés (c)	3 107	129	2 978	*N/S*
- Autres charges externes (c)	177 661	152 077	25 584	*16,82*
VALEUR AJOUTEE PRODUITE (a+b-c)	**(180 768)**	**(152 206)**	**(28 562)**	*-18,77*
+ Subventions d'exploitation				
- Impôts, taxes sur rémunérations				
- Autres impôts et taxes	16 717	24 802	(8 085)	*-32,60*
- Salaires et traitements				
- Charges sociales				
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**(197 485)**	**(177 008)**	**(20 477)**	*-11,57*
+ Reprises sur amortissements et provisions				
+ Autres produits d'exploitation	38		38	
+ Transfert de charges d'exploitation				
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions				
- Autres charges de gestion courante	(81)	9	(90)	*N/S*
RESULTAT EXPLOITATION	**(197 366)**	**(177 017)**	**(20 349)**	*-11,50*
Bénéfice-perte sur opérations en commun				
+ Produits financiers	40 292	2 925 550	(2 885 258)	*-98,62*
- Charges financières	5 008 935	3 422 523	1 586 412	*46,35*
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(5 166 009)**	**(673 990)**	**(4 492 019)**	*-666,4*
Produits exceptionnels		195	(195)	*-100,0*
- Charges exceptionnelles		4 756	(4 756)	*-100,0*
RESULTAT EXCEPTIONNEL		**(4 561)**	**4 561**	*100,00*
- Participation des salariés				
- Impôts sur les bénéfices				
RESULTAT DE L'EXERCICE	**(5 166 009)**	**(678 551)**	**(4 487 458)**	*-661,3*

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Faits marquants de l'exercice

La construction de la Centrale Biomasse qui devait s'achever au 31 décembre 2019 a accusé un retard de près de 3 mois :

- 2 mois de retard sur le Génie Civil en raison des fondations profondes (selon Etudes de sol complémentaires) et du retard dans la livraison des structures métalliques du bâtiment puissance et du bâtiment broyeur.
- Retard dans la livraison de pièces pour les chaudières,
- Arrêt des travaux dans la Turbine, le spécialiste a dû quitter la Guyane, il a fallu le remplacer,
- Divers retard sur la tuyauterie :
  - Container de raccords de tuyauterie paralysé en Martinique en raison de la marée basse dans le port de Cayenne;
  - Remplacement de l'entreprise locale de peinture de tuyaux. La société STIM a décliné quelques jours avant le début des activités;
  - Retard dans la livraison des raccords de tuyauterie par le fournisseur français. Besoin d'adapter certaines raccords sur site pour éviter de nouveaux retards

Le bilan de l'exercice présente un total de **25 314 510** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **40 330** euros et un total **charges** de **5 206 339** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **-5 166 009** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2019** et finit le **31/12/2019.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. La valeur d'inventaire des titres de participation est notamment déterminée au regard des perspectives de résultat des entités concernés.

Les différents coûts engagés dans le cadre de la réalisation de l'unité de biomasse ont été directement portés à l'actif, sous la rubrique immobilisation en cours. Cette activation a été réalisé dans le respect des articles 211-1 et 211-2 du règlement ANC 2014-03 précisant les critères d'activation et la notion d'avantage futur.

L'Art. 213-9 du règlement ANC 2014-03 dispose que les coûts d'emprunt pour financer l'acquisition ou la production d'un actif éligible, immobilisation incorporelle, corporelle ou stock, peuvent être inclus dans le coût de l'actif lorsqu'ils concernent la période de production de cet actif, jusqu'à la date d'acquisition ou de réception définitive.
En application de cette disposition, les coûts d'emprunt ont été activés et porté dans le poste immobilisation en cours.

Titres de participation

La valeur brute des titres de participation est constituée par leur coût d'acquisition majoré des frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition, une dépréciation est enregistrée à hauteur de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est notamment déterminée au regard des perspectives de résultat des entités concernées.

Les filiales étant contrôlées de manière exclusive, avec un pourcentage de détention de 100% sur chacune d'entre elles, les titres ont été évalués par équivalence.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les capitaux propres retraités majorés de l'écart d'acquisition ont une valeur globale inférieure au prix d'acquisition.

Une provision a donc été constituée sur les titres pour un montant global de 6.535.100 euros.

Les comptes courants débiteurs des filiales s'élèvent à 4 488 833 euros.

Provision pour Risques et Charges

Les provisions pour risques et charges éventuelles ont pour objet de couvrir les risques liés aux litiges en cours et elles sont constituées si nécessaire conformément au règlement ANC n°2014-03.

Par saisine du 28 mars 2018, Monsieur Bard et Madame Hetzel ont initié une procédure devant le Conseil des Prud'hommes de Metz, en contestation de leur licenciement économique. Les sociétés SAS Abiodis Guyane, SAS Scierie Oyapock et SAS Sefeg ont été conjointement saisies au motif que ces structures seraient les co-employeurs de ces deux collaborateurs, dont l'employeur principal était la société Ares Etudes et Conseils.

Les demandes s'élèvent au total à 450 033 euros.

Un avocat spécialisé est mandaté, les conclusions ont été déposées par les parties. Les arguments développés par notre conseil sur l'absence de co emploi sont fondés et étayés.

La première audience n'a pas encore eu lieu.

La Direction estime qu'à ce stade, aucune provision ne doit être constatée conformément au règlement l'ANC2014-03, considérant qu'il n'est ni probable ni certain à la date d'établissement des comptes, qu'une condamnation soit prononcée à l'égard de la Société.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Soutien des associés

une convention d'avance en compte courant a été mise en place avec les principaux associés , elle prévoie la couverture des besoins en trésorerie d'Abiodis Guyane dans le cadre de la Construction de la

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Centrale biomasse, tel que cela a été requis dans la convention de crédit précitée.

Engagements hors bilan

Engagements donnés

Dans le cadre de la convention de Crédit de 12.2 Millions d'euros et de Crédit relais Crédit d'impôt de 4 millions d'euros signée en 2018 les engagements et garanties suivants ont été donnés :

- Nantissement des titres des Filiales Sefeg et Scierie de l'Oyapock
- Hypothèque sur le terrain
- Cession Dailly des créances au titre des Crédits d'Impôts en faveur des investissements productifs neufs réalisés outre-mer dues ou à devoir
- Cession Dailly du contrat de rachat d'Electricité par EDF, du contrat EPC signé avec Snef et Energ Power, du Contrat d'Assistance à Exploitation signé avec Snef et Energ Power, du Contrat de Maintenance et de toute indemnité d'Assurance due en application des Polices afférentes à la construction de la centrale biomasse.
- Gage sans dépossession des principaux équipements de la centrale biomasse

Evenements Post COVID

A la date du 16 mars 2020, le gouvernement français a édicté des dispositions strictes relatives à l'épidémies de COVID 19en cours en Europe. L'incertitude inhérente à une crise de cette ampleur ne permet pas, à ce stade, de mesurer les impacts sur l'activité de la société. La volonté première de la Direction est de préserver la santé de ses collaborateurs et de répondre aux besoins de ses clients. Des mesures ont été prises dans ce sens et évolueront avec la situation.

Le chantier de construction est arrêté depuis le 20 Mars 2020, il doit reprendre mi-juin avec une équipe réduite, confinée sur le site, avec toutes les mesures sanitaires imposées par les autorités.

La construction de la Centrale Biomasse accusait déjà un retard de 3 mois à la clôture de l'exercice, nous envisageons une mise en service fin du 3eme, début du 4eme trimestre 2020.

Fait à Cayenne, le 07/06/2020

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

	Etat exprimé en **euros**	31/12/2019	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		324 555,00	20,0000	6 491 100,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		**324 555,00**	**20,0000**	**6 491 100,00**

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en **euros**	Capitaux propres clôture 31/12/2018	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 31/12/2019
Capital social	6 491 100				6 491 100
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	480				480
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	(3 421 091)	(678 551)			(4 099 642)
Résultat de l'exercice	(678 551)	678 551		(5 166 009)	(5 166 009)
Subventions d'investissement	1 854 052			1 372 433	3 226 485
Provisions réglementées					
TOTAL	**4 245 991**			**(3 793 576)**	**452 414**

Date de l'assemblée générale
Dividendes attribués
[1] dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1	4 245 991
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif	4 245 991

[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure	(3 793 576)

ANNEXE - Elément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en **euros** — **31/12/2019**

A. Renseignements détaillés

	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SCIERIE OYAPOCK	4 240 000	(94 132)	100,00	4 385 100	
SEFEG	2 000 000	122 787	100,00	2 150 000	
2. Participations (10 à 50 %)					

	Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SCIERIE OYAPOCK	2 225 231		1 636 773	(1 329 683)	
SEFEG	2 263 602		1 444 142	(383 633)	
2. Participations (10 à 50 %)					

B. Renseignements globaux

	Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A	
	françaises	étrangères	françaises	étrangères
Capital				
Capitaux propres				
Quote part détenue en pourcentage				
Valeur comptable des titres détenus - Brute				
Valeur comptable des titres détenus - Nette				
Prêts et avances consentis				
Montant des cautions et avals				
Chiffre d'affaires				
Résultat du dernier exercice clos				
Dividendes encaissés				

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

	Etat exprimé en **euros**	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains	50 000					50 000
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	10 386 252		11 049 447		97 156	21 338 543
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**10 436 252**		**11 049 447**		**97 156**	**21 388 543**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	6 535 100		832 800		832 800	6 535 100
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**6 535 100**		**832 800**		**832 800**	**6 535 100**
	TOTAL	**16 971 352**		**11 882 247**		**929 956**	**27 923 643**

Les coûts de développement de l'usine Biomasse bois de St Georges sont évalués à leur coût d'acquisition et comptabilisés en immobilisations en cour, le projet est en pleine phase de construction depuis Octobre 2018.

Les travaux engagés et portés en immobilisations en cours s'élèvent à 21 338 543 euros au 31/12/2019 .

Les coûts afférents seront amortis à compter de la mise en service de l'usine.

Le terrain d'une surface de 10 hectares a été acquis auprès de la Mairie de Saint Georges pour une valeur de 50 000 euros avec une obligation de réaliser les travaux d'aménagement d'accès au site, d'installation des équipements en assainissement et de réalisation des réseaux et des travaux de VRD.

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en **euros**		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	TOTAL				

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en **euros**		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations incorporelles				
	Sur immobilisations corporelles				
	Sur immobilisations des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations titres de participation	3 648 862	3 026 838	140 600	6 535 100
	Sur immobilisations autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres		7 749 782	5 715 782	2 034 000
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**3 648 862**	**10 776 620**	**5 856 382**	**8 569 100**
	TOTAL GENERAL	**3 648 862**	**10 776 620**	**5 856 382**	**8 569 100**
Dont dotations et reprises	- d'exploitation				
	- financières		4 920 238		
	- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

	Etat exprimé en **euros**	31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 240 455	1 240 455	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	4 488 833	4 488 833	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	67 005	67 005	
	TOTAL DES CREANCES	**5 796 292**	**5 796 292**	

(1)	Prêts accordés en cours d'exercice	
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice	
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	

		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	12 120 000	12 120 000		
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	2 343 904	2 343 904		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	10 386 385	10 386 385		
	Autres dettes	11 807	11 807		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**24 862 096**	**24 862 096**		

(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	6 270 000
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros**	31/12/2019
Total des Produits à recevoir	

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2019
Total des Charges à payer		**10 580**
Autres dettes		**10 580**
CHARGES A PAYER	*10 580*	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	**31/12/2019**
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		67 005	**67 005**
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**67 005**

ANNEXE - Elément 6.12

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	**31/12/2019**
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Etats financiers au 31/12/2019

ETATS FISCAUX

ABIODIS GUYANE

Société par actions simplifiée au capital de 6 491 100 euros
Siège social : 97313 SAINT GEORGES DE L'OYAPOCK
Piste de saut MARIPA, lieudit « Forêt Est Piste Maripa »
RCS CAYENNE TMC 537 458 051

EXTRAIT PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES DU 30 JUIN 2020

DEUXIEME DECISION : APPROBATION DES COMPTES

Connaissance du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019,

L'Assemblée Générale,

(i) approuve les comptes dudit exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, se soldant par une perte nette comptable de **5 166 009 euros** ;

(ii) constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'il n'y a aucune dépense non déductible de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 du même code ;

(iii) donne au Président quitus de l'exécution de son mandat au cours dudit exercice.

Cette résolution est adoptée

TROISIEME DECISION : AFFECTATION DES RESULTATS

Connaissance prise du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019,

L'Assemblée Générale,

(i) décide, sur proposition du Président, d'affecter le résultat comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2019, se soldant par une perte de **5 166 009 euros**, en Report à Nouveau.

(ii) prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du C.G.I., qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée

Le Président
Catherine Mariani

ABIODIS GUYANE
SAS au capital de 6 491 100 €
PK1 Piste du Saut Maripa
97313 SAINT GEORGES
537 458 051 00027 - APE 3511Z

KPMG Audit
480 avenue du Prado
CS 90021
13272 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

ABIODIS GUYANE S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019
ABIODIS GUYANE S.A.S.
Piste de saut Maripa, lieudit "Forêt Est Piste Maripa" -
97313 Saint Georges de l'Oyapock
Ce rapport contient 24 pages
Référence : LH-202-284

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG

KPMG Audit
480 avenue du Prado
CS 90021
13272 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

ABIODIS GUYANE S.A.S.

Siège social : Piste de saut Maripa, lieudit "Forêt Est Piste Maripa" - 97313 Saint Georges de l'Oyapock
Capital social : €. 6.491.100

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée générale de la société ABIODIS GUYANE S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABIODIS GUYANE S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 15 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles

Siège social
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 15 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 24 juin 2020

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Loïc Herrmann
Associé

BDC	ABIODIS GUYANE	

Bilan Actif

	Etat exprimé en euros	31/12/2019 Brut	31/12/2019 Amort. et Déprec.	31/12/2019 Net	31/12/2018 Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	50 000		50 000	50 000
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours	21 338 543		21 338 543	10 386 252
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	6 535 100	6 535 100		2 886 238
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	**27 923 643**	**6 535 100**	**21 388 543**	**13 322 490**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				219
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	5 729 288	2 034 000	3 695 288	1 631 141
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	163 675		163 675	687 016
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	67 005		67 005	118 833
	TOTAL (III)	**5 959 967**	**2 034 000**	**3 925 967**	**2 437 209**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**33 883 610**	**8 569 100**	**25 314 510**	**15 759 699**

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

BDC	ABIODIS GUYANE	

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2019	31/12/2018
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	6 491 100	6 491 100
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...	480	480
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(4 099 642)	(3 421 091)
	Résultat de l'exercice	**(5 166 009)**	**(678 551)**
	Subventions d'investissement	3 226 485	1 854 052
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**452 414**	**4 245 991**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	12 120 000	5 850 000
	Emprunts et dettes financières divers	10 386 385	5 257 588
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 343 904	405 790
	Dettes fiscales et sociales		35
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	11 807	296
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**24 862 096**	**11 513 709**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**25 314 510**	**15 759 699**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(5 166 009,11)	(678 550,90)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	24 862 096	11 513 709
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

BDC	ABIODIS GUYANE	

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

		France	Exportation	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits			38	
	Total des produits d'exploitation (1)			**38**	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			180 768	152 206
	Impôts, taxes et versements assimilés			16 717	24 802
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations				
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			(81)	9
	Total des charges d'exploitation (2)			**197 404**	**177 017**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**(197 366)**	**(177 017)**

BDC	ABIODIS GUYANE	

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2019	31/12/2018
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(197 366)**	**(177 017)**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	40 292	67 659
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		2 857 891
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	**40 292**	**2 925 550**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 920 238	3 371 262
	Intérêts et charges assimilées (4)	88 697	51 261
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	**5 008 935**	**3 422 523**
	RESULTAT FINANCIER	**(4 968 644)**	**(496 974)**
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(5 166 009)**	**(673 990)**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		195
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		**195**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		4 756
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		**4 756**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		**(4 561)**
	PARTICIPATION DES SALARIES		
	IMPOTS SUR LES BENEFICES		
	TOTAL DES PRODUITS	40 330	2 925 745
	TOTAL DES CHARGES	5 206 339	3 604 296
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**(5 166 009)**	**(678 551)**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) dont produits concernant les entreprises liées		
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées		

BDC	ABIODIS GUYANE	

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Faits marquants de l'exercice

La construction de la Centrale Biomasse qui devait s'achever au 31 décembre 2019 a accusé un retard de près de 3 mois :

- 2 mois de retard sur le Génie Civil en raison des fondations profondes (selon Etudes de sol complémentaires) et du retard dans la livraison des structures métalliques du bâtiment puissance et du bâtiment broyeur.
- Retard dans la livraison de pièces pour les chaudières,
- Arrêt des travaux dans la Turbine, le spécialiste a dû quitter la Guyane, il a fallu le remplacer,
- Divers retard sur la tuyauterie :
  - Container de raccords de tuyauterie paralysé en Martinique en raison de la marée basse dans le port de Cayenne;
  - Remplacement de l'entreprise locale de peinture de tuyaux. La société STIM a décliné quelques jours avant le début des activités;
  - Retard dans la livraison des raccords de tuyauterie par le fournisseur français. Besoin d'adapter certaines raccords sur site pour éviter de nouveaux retards

Le bilan de l'exercice présente un total de **25 314 510** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **40 330** euros et un total **charges** de **5 206 339** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **-5 166 009** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2019** et finit le **31/12/2019.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. La valeur d'inventaire des titres de participation est notamment déterminée au regard des perspectives de résultat des entités concernés.

Les différents coûts engagés dans le cadre de la réalisation de l'unité de biomasse ont été directement portés à l'actif, sous la rubrique immobilisation en cours. Cette activation a été réalisé dans le respect des articles 211-1 et 211-2 du règlement ANC 2014-03 précisant les critères d'activation et la notion d'avantage futur.

L'Art. 213-9 du règlement ANC 2014-03 dispose que les coûts d'emprunt pour financer l'acquisition ou la production d'un actif éligible, immobilisation incorporelle, corporelle ou stock, peuvent être inclus dans le coût de l'actif lorsqu'ils concernent la période de production de cet actif, jusqu'à la date d'acquisition ou de réception définitive.
En application de cette disposition, les coûts d'emprunt ont été activés et porté dans le poste immobilisation en cours.

Titres de participation

La valeur brute des titres de participation est constituée par leur coût d'acquisition majoré des frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition, une dépréciation est enregistrée à hauteur de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est notamment déterminée au regard des perspectives de résultat des entités concernées.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Une provision a donc été constituée sur les titres pour un montant global de 6.535.100 euros.

Les comptes courants débiteurs des filiales s'élèvent à 4 488 833 euros.

Provision pour Risques et Charges

Les provisions pour risques et charges éventuelles ont pour objet de couvrir les risques liés aux litiges en cours et elles sont constituées si nécessaire conformément au règlement ANC n°2014-03.

Par saisine du 28 mars 2018, Monsieur Bard et Madame Hetzel ont initié une procédure devant le Conseil des Prud'hommes de Metz, en contestation de leur licenciement économique. Les sociétés SAS Abiodis Guyane, SAS Scierie Oyapock et SAS Sefeg ont été conjointement saisies au motif que ces structures seraient les co-employeurs de ces deux collaborateurs, dont l'employeur principal était la société Ares Etudes et Conseils.

Les demandes s'élèvent au total à 450 033 euros.

Un avocat spécialisé est mandaté, les conclusions ont été déposées par les parties. Les arguments développés par notre conseil sur l'absence de co emploi sont fondés et étayés.

La première audience n'a pas encore eu lieu.

La Direction estime qu'à ce stade, aucune provision ne doit être constatée conformément au règlement l'ANC2014-03, considérant qu'il n'est ni probable ni certain à la date d'établissement des comptes, qu'une condamnation soit prononcée à l'égard de la Société.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Soutien des associés

une convention d'avance en compte courant a été mise en place avec les principaux associés , elle prévoie la couverture des besoins en trésorerie d'Abiodis Guyane dans le cadre de la Construction de la

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Centrale biomasse, tel que cela a été requis dans la convention de crédit précitée.

Engagements hors bilan

Engagements donnés

Dans le cadre de la convention de Crédit de 12.2 Millions d'euros et de Crédit relais Crédit d'impôt de 4 millions d'euros signée en 2018 les engagements et garanties suivants ont été donnés :

- Nantissement des titres des Filiales Sefeg et Scierie de l'Oyapock
- Hypothèque sur le terrain
- Cession Dailly des créances au titre des Crédits d'Impôts en faveur des investissements productifs neufs réalisés outre-mer dues ou à devoir
- Cession Dailly du contrat de rachat d'Electricité par EDF, du contrat EPC signé avec Snef et Energ Power, du Contrat d'Assistance à Exploitation signé avec Snef et Energ Power, du Contrat de Maintenance et de toute indemnité d'Assurance due en application des Polices afférentes à la construction de la centrale biomasse.
- Gage sans dépossession des principaux équipements de la centrale biomasse

Evenements Post COVID

A la date du 16 mars 2020, le gouvernement français a édicté des dispositions strictes relatives à l'épidémies de COVID 19en cours en Europe. L'incertitude inhérente à une crise de cette ampleur ne permet pas, à ce stade, de mesurer les impacts sur l'activité de la société. La volonté première de la Direction est de préserver la santé de ses collaborateurs et de répondre aux besoins de ses clients. Des mesures ont été prises dans ce sens et évolueront avec la situation.

Le chantier de construction est arrêté depuis le 20 Mars 2020, il doit reprendre mi-juin avec une équipe réduite, confinée sur le site, avec toutes les mesures sanitaires imposées par les autorités.

La construction de la Centrale Biomasse accusait déjà un retard de 3 mois à la clôture de l'exercice, nous envisageons une mise en service fin du 3ème, début du 4eme trimestre 2020.

BDC	ABIODIS GUYANE	

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

	Etat exprimé en euros	31/12/2019 Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	324 555,00	20,0000	6 491 100,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	**324 555,00**	**20,0000**	**6 491 100,00**

BDC	ABIODIS GUYANE	

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en **euros**	Capitaux propres clôture 31/12/2018	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 31/12/2019
Capital social	6 491 100				6 491 100
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	480				480
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	(3 421 091)	(678 551)			(4 099 642)
Résultat de l'exercice	(678 551)	678 551		(5 166 009)	(5 166 009)
Subventions d'investissement	1 854 052			1 372 433	3 226 485
Provisions réglementées					
TOTAL	**4 245 991**			**(3 793 576)**	**452 414**

Date de l'assemblée générale
Dividendes attribués
[1] dont dividende provenant du résultat n-1
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 4 245 991
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 4 245 991
[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (3 793 576)

BDC	ABIODIS GUYANE	

ANNEXE - Elément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros **31/12/2019**

	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SCIERIE OYAPOCK	4 240 000	(94 132)	100,00	4 385 100	
SEFEG	2 000 000	122 787	100,00	2 150 000	
2. Participations (10 à 50 %)					

	Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SCIERIE OYAPOCK	2 225 231		1 636 773	(1 329 683)	
SEFEG	2 263 602		1 444 142	(383 633)	
2. Participations (10 à 50 %)					

B. Renseignements globaux	Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A	
	françaises	étrangères	françaises	étrangères
Capital				
Capitaux propres				
Quote part détenue en pourcentage				
Valeur comptable des titres détenus - Brute				
Valeur comptable des titres détenus - Nette				
Prêts et avances consentis				
Montant des cautions et avals				
Chiffre d'affaires				
Résultat du dernier exercice clos				
Dividendes encaissés				

BDC	ABIODIS GUYANE	

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

	Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains	50 000					50 000
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	10 386 252		11 049 447		97 156	21 338 543
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 436 252		11 049 447		97 156	21 388 543
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	6 535 100		832 800		832 800	6 535 100
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 535 100		832 800		832 800	6 535 100
	TOTAL	16 971 352		11 882 247		929 956	27 923 643

Les coûts de développement de l'usine Biomasse bois de St Georges sont évalués à leur coût d'acquisition et comptabilisés en immobilisations en cour, le projet est en pleine phase de construction depuis Octobre 2018.

Les travaux engagés et portés en immobilisations en cours s'élèvent à 21 338 543 euros au 31/12/2019 .

Les coûts afférents seront amortis à compter de la mise en service de l'usine.

Le terrain d'une surface de 10 hectares a été acquis auprès de la Mairie de Saint Georges pour une valeur de 50 000 euros avec une obligation de réaliser les travaux d'aménagement d'accès au site, d'installation des équipements en assainissement et de réalisation des réseaux et des travaux de VRD.

BDC	ABIODIS GUYANE	

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

	Etat exprimé en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	TOTAL				

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

BDC	ABIODIS GUYANE	

ANNEXE - Elément 4

Provisions

	Etat exprimé en euros	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations incorporelles				
	Sur immobilisations corporelles				
	Sur immobilisations des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations titres de participation	3 648 862	3 026 838	140 600	6 535 100
	Sur immobilisations autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres		7 749 782	5 715 782	2 034 000
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**3 648 862**	**10 776 620**	**5 856 382**	**8 569 100**
	TOTAL GENERAL	**3 648 862**	**10 776 620**	**5 856 382**	**8 569 100**

Dont dotations et reprises	- d'exploitation		
	- financières	4 920 238	
	- exceptionnelles		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.	

BDC	ABIODIS GUYANE	

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros	31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée	1 240 455	1 240 455	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)	4 488 833	4 488 833	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avances	67 005	67 005	
TOTAL DES CREANCES	**5 796 292**	**5 796 292**	

(1) Prêts accordés en cours d'exercice	
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice	
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	

	31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	12 120 000	12 120 000		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 343 904	2 343 904		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	10 386 385	10 386 385		
Autres dettes	11 807	11 807		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	**24 862 096**	**24 862 096**		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	6 270 000
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)	

BDC	ABIOD IS GUYANE	

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros**	31/12/2019
Total des Produits à recevoir	

BDC	ABIODIS GUYANE	

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros		31/12/2019
Total des Charges à payer		**10 580**
Autres dettes		**10 580**
CHARGES A PAYER	*10 580*	

BDC	ABIODIS GUYANE	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2019
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		67 005	**67 005**
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**67 005**

BDC	ABIODIS GUYANE	

ANNEXE - Elément 6.12

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	31/12/2019
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			